

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 718

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au plus, voit-on la misère de la banlieue sourdre au milieu de la ville comme dans tant d'autres grandes métropoles.

Mais qui se donne la peine d'ouvrir un tant soit peu les yeux, d'écouter les gens (on parle plus volontiers depuis quelques mois), déchantent rapidement. Le chômage sévit ici plus que partout ailleurs. Une petite frange de la population vit dans le luxe, mais une énorme proportion de Chiliens, dont le pouvoir d'achat diminue régulièrement, se trouve acculée à survivre dans une économie de subsistance.

Le métro de la capitale chilienne symbolise la situation politico-sociale du pays: très moderne et d'une propreté presque ridicule, seuls le fréquentent les personnes aisées, les pauvres s'en trouvent exclus non seulement financièrement, mais aussi policièrement. La pauvreté y est interdite! Surveillance policière discrète. Aucun vendeur de pacotille, aucun mendiant n'y cherche refuge; en hiver, aucun défavorisé ne peut profiter de la tiédeur relative des couloirs spacieux; tous restent en surface, au froid; leur nombre ne cesse d'augmenter, les plus jeunes ayant à peine cinq ans.

La terreur qui a suivi le coup d'Etat laisse encore comme une chape de plomb sur tout le pays. Voilà bientôt une année qu'elle se lèzarde lentement; et on apprend, abasourdi, les souffrances insoupçonnées des gens qu'on côtoie. Monica, jeune veuve de trente-cinq ans environ, demeurée seule avec deux enfants, ne raconte pas son «histoire». Et pour cause. Mais des amis disent avec pudeur, hésitations et révolte, des faits au reste pas exceptionnels sous le régime actuel. Elle et son mari, membres du MIR, se cachent en 1973 et vivent dans la clandestinité, en attendant que «l'orage passe». Naïf espoir. Trois ans et demi plus tard, arrêtés et emprisonnés en famille, ils commencent leur descente aux enfers. Interrogatoires par la police politique. Comment accepter ce qu'on entend: torture d'une enfant de trois ans devant ses parents, torture et viols de la mère, torture et «disparition» du

père; l'enfant présente aujourd'hui des troubles psychologiques graves, souffre d'obésité.

Au Chili, l'imbécillité est au pouvoir. Et fière d'y être. La télévision vivant de la publicité, totalement sous l'emprise gouvernementale, est toute apologie de la junte, défense du catholicisme, du capitalisme et des belles et saines valeurs morales de l'Occident face à l'«empire du mal». Diffusant un nombre élevé (en moyenne quatre par jour) de films américains de série Z, elle n'a de cesse de vanter l'indépendance politico-culturelle du pays. Aux heures de grande écoute, de profondes pensées (non sans arrière-pensées) apparaissent sur les petits écrans. Ainsi, peu avant chaque journée nationale de protestation ou autre manifestation importante, nous sommes invités à méditer sur le thème «La violence, on sait où elle commence, mais pas où elle se termine». Sacré Augusto! Il sait de quoi il parle.

EN BREF

Coup de sang pour les habitués des bulletins de la Société pour le développement de l'économie suisse: dans la dernière livraison (7 février) de ce service d'information, reflet traditionnel et fort bien documenté des positions les plus conservatrices de la droite patronale et politique, un commentaire d'actualité intitulé «Licenciements: protection actuelle insuffisante». Virement de bord? Prise de conscience, tardive mais bienvenue, du sous-développement législatif de la Suisse à un chapitre crucial de la politique de l'emploi? Amorce d'une détente des rapports entre partenaires sociaux? Quelques mots qui autorisaient tous les espoirs. A y regarder de plus près, rien de tout cela, mais une simple coquille rédactionnelle: le résumé de la prise de position du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie publié sous ce titre alléchant n'ouvre aucune porte à un progrès quelconque de la législation helvétique. Non à l'initiative pour la protection contre les licenciements et non au projet de révision des dispositions sur le

contrat de travail (contre-projet officiel indirect à l'initiative populaire). Et pour que tout soit tout à fait clair: «Dans ce domaine, notre législation ne présente pas d'insuffisance qu'il conviendrait de corriger... Pour le Vorort, il n'y a donc, ni en droit, ni en fait, de motif de renforcer la protection contre les licenciements.» Ouf, rien de neuf sous le soleil du consensus social. Juste un instant de rêve.

«Les affections chroniques et récidivantes d'origine psycho-névrotique ou dépressivo-anxieuse, dûment constatées par le médecin-conseil de l'autorité compétente, entraînent également un refus du droit aux prestations.» Quoi, derrière ce vocabulaire à la mode? Et pourra-t-il arriver que l'expert mandaté par l'autorité «compétente» découvre des chômeurs, puisqu'il s'agit d'eux dans ce texte de loi, qui ne soient pas légèrement dépressifs? C'est une des questions que pose l'Association genevoise de défense des chômeurs (c.p. 210, 1211 Genève 8) à propos de l'article 13 (ci-dessus) de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage qui vient d'être adoptée par le Grand Conseil genevois.

Les parlementaires suisses sont probablement les seuls en Europe à refuser (à de très rares exceptions près) de se montrer au travail par l'intermédiaire de la télévision. Ailleurs, en Allemagne, par exemple, si admirée par beaucoup de nos compatriotes, des séances du «Bundestag» et aussi des séances du Parlement européen sont diffusées en direct. C'est ainsi que la première chaîne (ARD) a consacré plus de quatre heures d'émission à la séance du Parlement de Strasbourg qui traitait le gros rapport sur les questions féminines (pas d'obstacle linguistique à la transparence, grâce à la traduction simultanée).

Cure de jouvence cinématographique pendant un mois (13 février au 17 mars) à la Cinémathèque suisse (3, allée E.-Ansermet à Lausanne) avec un hommage à Luis Bunuel en une trentaine de titres (séance à 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30).